

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°30/2020****Date de la convocation du Comité syndical :** dix-sept septembre deux mille vingt**Date de la séance du Comité syndical :** vingt-quatre septembre deux mille vingt**Membres présents :**

M. Rémi ANDRE, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Christian BRUGERON, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme. Nelly DAUDE, Mme. Monique DELAGRANGE, Mme. Régine DOUSSIERE, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LEGER, Mme. Catherine SANNIE-CARRIERE, M. Bernard SCHEUER, M. Laurent SUAU, M. Benoît VALARIER, Mme. Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Jacques BLANC (Ancien Président du SMLD), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER (Syndicat Mixte Lot DOURDOU).

Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET**OBJET : Budgets – finances – Demande de subventions de fonctionnement**

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021, il est proposé de solliciter le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Union européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil départemental de la Lozère, du Conseil départemental de l'Aveyron, de la Région Occitanie et de tous financeurs potentiels pour :

- Le financement de l'animation et de la mise en œuvre du SAGE Lot Amont pour l'année 2021,
- Le financement de l'animation, de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de rivière du Lot Amont pour l'année 2021,
- Le financement du suivi et de la gestion des cours d'eau (postes techniciens rivière) pour l'année 2021.

Aussi il convient d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document afférent.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le octobre 2020

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le octobre 2020

Le Président,

Le Président,

Eric PICARD

REÇU À LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE

Eric PICARD

07 OCT. 2020

Paraphe :

BUREAU DU COURRIER

page n° - 57 -


